

Séance du 25 septembre 2026

Délibération n°2026-044

Nb des Membres	
En exercice	Présents
15	11

Date de	
Convocation	Affichage
18/09/2026	18/09/2026

L'an deux mille **vingt-six**, le **vingt-cinq septembre** à **dix-huit heures**, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie, sous la présidence, de Monsieur Alain DAVROUX, Maire

Présents :

MM. Alain DAVROUX, Benjamin DENOYELLE, Maryse DEVROE, Patricia DOUAY, Samuel DEGEZELLE, Edith DEWAELE, Laurent DEBRUYNE, Marianne DRIEUX, Jérémy POY, Pierre DELBAERE, Nathan MARY, Céline CALESSE

Procuration : MM Estelle ACHTE donne pouvoir à Laurent DEBRUYNE, Guillaume TOURILLON donne pouvoir à Jérémy POY, Stéphanie VANBOSSEL donne pouvoir à Edith DEWAELE

Excusé :

Absent :

Secrétaire de Séance : Marianne DRIEUX

DESIGNATION DU CORRESPONDANT DEFENSE

Créé en 2001, le correspondant « défense » (CORDEF) est un élu municipal désigné par le Maire pour incarner, au sein de sa commune, le lien entre les forces armées et la Nation.

Pour mener à bien ces missions, le correspondant « défense » s'appuie sur un réseau d'interlocuteurs (délégué militaire départemental) et des ressources institutionnelles.

Les missions du correspondant « défense » s'articulent sur 3 axes principaux :

- Informer les habitants sur la politique de défense, le parcours de citoyenneté et la mémoire des conflits ;
- Sensibiliser les jeunes générations aux enjeux de défense ;
- Animer des actions locales (cérémonies commémoratives, visites de sites militaires, rencontres avec des anciens combattants).

En application de l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, il peut être procédé à cette désignation par un vote à main levée si le conseil municipal en décide à l'unanimité. Dans le cas contraire, il sera procédé à un vote à bulletin secret.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de ne pas recourir au scrutin secret pour cette désignation.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise la désignation à main levée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité,

Envoyé en préfecture le 28/09/2026

Reçu en préfecture le 28/09/2026

Publié le

S²LO

Approuve la désignation de Monsieur Alain DAVROUX, maire de la commune de STEENE.
Défense de la commune de STEENE.

ID: 059-215905795-20260925-2026_044-DE

Fait et délibéré en séance, les jours, moi et an usdits. Pour extrait certifié conforme par Monsieur le Maire.

Acte certifié exécutoire après dépôt en
Sous-Préfecture

le **28/09/2026**

et publication,

le **28/09/2026**

ou notification

du



le Maire,

Alain Davroux
Alain DAVROUX